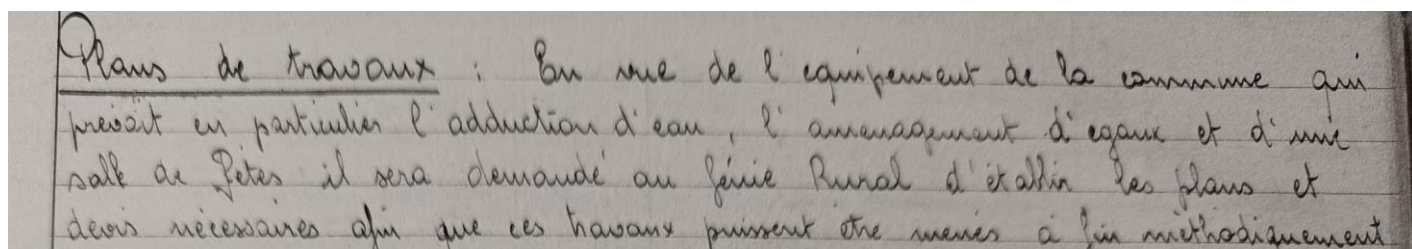


ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION DU FOYER RURAL de PANJAS

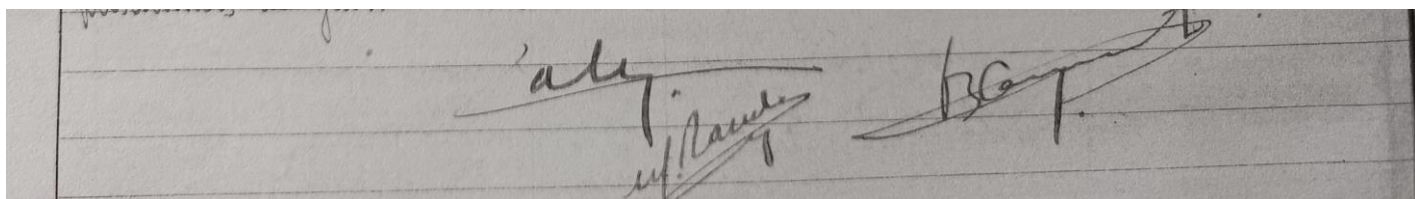
Sources : les délibérations du conseil municipal

Très vite après la libération du Gers-août 1944-
le conseil municipal envisage la construction d'
une salle des fêtes à Panjas. Jusque là, les réunions et
les festivités se tenaient à la Halle, située en face du café.

Extraits des délibérations du conseil municipal du 7-11-1944 :



Plans de travaux : En vue de l'équipement de la commune qui
présente en particulier l'adduction d'eau, l'aménagement d'égouts et d'une
salle de fêtes il sera demandé au Comité Rural d'établir les plans et
devis nécessaires afin que ces travaux puissent être menés à fin méthodiquement

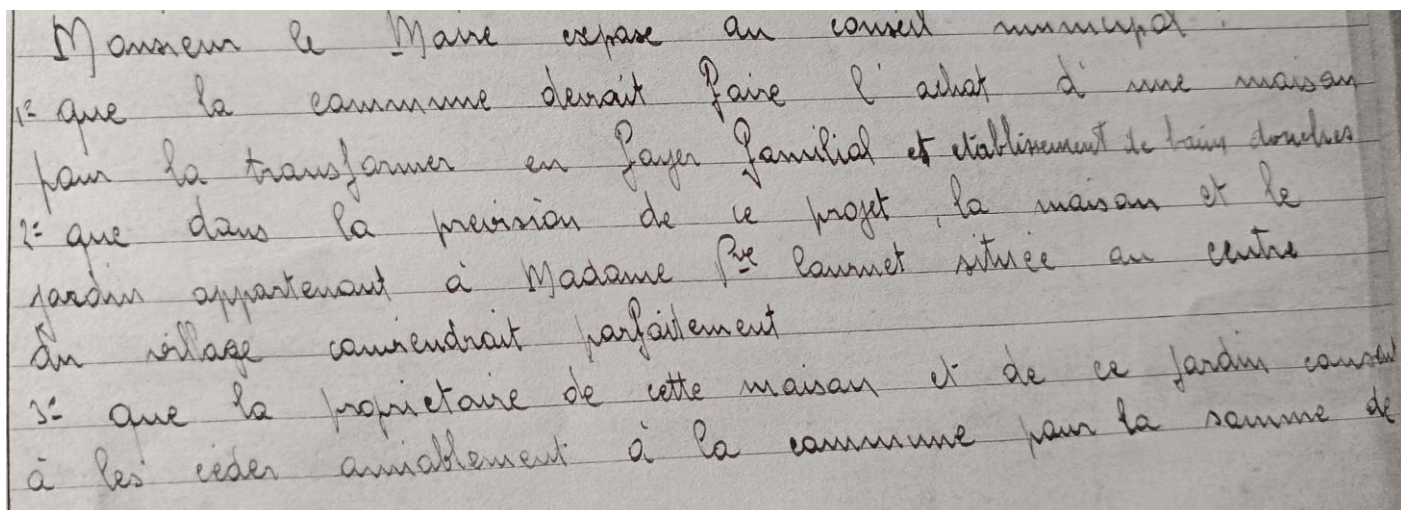


.....

al
M. Panjas
B. G. T.

Par la suite, la salle sera nommée foyer familial ou salles de réunions
agricoles, puis foyer rural.

Séance du 15-01-1945



Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- 1° que la commune devrait faire l'achat d'une maison
pour la transformer en Foyer Familial et établissement de bains douches
- 2° que dans la prévision de ce projet, la maison et le
jardin appartenant à Madame P^{re} Lannet située au centre
du village conviendrait parfaitement
- 3° que la propriétaire de cette maison et de ce jardin consent
à les céder amiablement à la commune pour la somme de

Transcription : « Monsieur le maire expose au conseil municipal
1^è que la commune devrait faire l'achat d'une maison pour la
transformer en **foyer familial** et établissement de bains douches
2^è que dans la prévision de ce projet, la maison et le jardin
appartenant à Madame Vve Cournet située au centre du village
conviendrait parfaitement
3^è que la propriétaire de cette maison et de ce jardin consent à les
céder aimablement à la commune pour la somme de 100 000F »
Le conseil, « considérant qu'un foyer familial est indispensable
pour la commune » autorise le maire à faire les démarches
nécessaires pour l'acquisition de cette maison.

Maison Cournet à gauche sur les photos ci-dessous



VUE DU PROJET par l'architecte DUBÉDAT 15-10-45



L'acquisition de la maison Cournet sera déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 30 novembre 1945

L'acte d'achat sera passé le 19 mars 1946.

La maison Cournet était occupée par deux locataires, Monsieur Couerbe et Monsieur Rieu. Le premier quitte la location en mai 1948, le second en 1949. De plus, des difficultés de financement ont retardé le projet.